



# Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail [trizay.mairie@wanadoo.fr](mailto:trizay.mairie@wanadoo.fr)

Site <http://www.trizay-perche.org>



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 MARS 2023 CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le 9 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretot-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, Mme JOBLET Brigitte, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. CHAUVIN Arnaud, M. de KERGORLAY Bertrand, M. SAUQUES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION n° 2023-01

### **BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Vu le budget principal,

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2022.

Il se résume ainsi :

#### **Section de fonctionnement :**

<u>Recettes</u>	409 562.76 €	(dont excédent 2021 : 95 225.10€)
<u>Dépenses</u>	244 175.22 €	

**Excédent au 31/12/2022 : 165 387.54 €**

#### **Section d'investissement :**

<u>Recettes</u>	335 334.77€	(dont excédent 2021 : 84 294.62 €)
<u>Dépenses</u>	175 776.58 €	

**Excédent au 31/12/2022 : 159 558.19 €**

**Excédent de clôture au 31/12/2022 : 324 945.73 € (hors reste à réaliser)**

Compte tenu du Reste à réaliser pour un montant total de 9 128.39 € (recettes 11 498.00 € - dépenses : 20 626.39 €) l'excédent global s'établit comme suit :

Reste à percevoir en Dépenses :	9 128.39 €
Excédent au 31/12/2022	324 945.73 €
<b><u>Excédent global de clôture au 31/12/2022 :</u></b>	<b>315 317.34 €</b>

Le conseil municipal approuve le compte administratif mis au vote par Mme SAULNIER Josette (M. de Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A.)

- approuve le compte de gestion de l'exercice.

DELIBERATION n° 2023-02

**BUDGET ANNEXE - LOGEMENTS SOCIAUX : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Vu le budget logements sociaux

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2022.

Il se résume ainsi :

**Section de fonctionnement :**

<u>Recettes</u>	22 118.70 € (dont excédent 2021 : 12 210.33 €)
<u>Dépenses</u>	2 693.33 €

**Excédent au 31/12/2022 : 19 425.37 €**

**Section d'investissement :**

<u>Recettes</u>	4 759.44 €
<u>Dépenses</u>	9 580.76 € (dont déficit 2021 : 4 759.44 €)

**Déficit au 31/12/2022 : 4 821.32 €**

**Excédent global de clôture au 31/12/2022 : 14 604.05 €**

- approuve le compte administratif, mis au vote par Mme SAULNIER Josette (M. de Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A.),

- approuve le compte de gestion de l'exercice.

DELIBERATION n° 2023-03

**BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT « LE HAMEAU DU CHENE » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Vu le budget Lotissement communal,

Le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif et le compte de gestion présentés pour l'année 2022.

Il se résume ainsi :

**Section de fonctionnement :**

<u>Recettes</u>	141 023.22 € (dont excédent 2021 : 89 490.98 €)
<u>Dépenses</u>	204 974.79 €

**Déficit de fonctionnement au 31/12/2022 : 63 951.57 €**

**Section d'investissement :**

<u>Recettes</u>	203 774.79 €
<u>Dépenses</u>	225 307.03 € (dont déficit 2021 : 117 468.47 €)

**Déficit d'investissement au 31/12/2022 : 51 532.24 €**

**Déficit global de clôture au 31/12/2022 : 115 483.81 €**

- approuve le compte administratif mis au vote par Mme SAULNIER Josette (M. de Monicault, ordonnateur, ne prenant pas part au vote du C.A.),

- approuve le compte de gestion de l'exercice.

**BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2022,

- Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2022 : **165 387.54 €**  
(dont report 2021 : 95 225.10 €)
- Excédent d'investissement au 31 décembre 2022 : **159 558.19 €**  
(dont report 2021 : 84 294.62 €)

**EXCEDENT de clôture au 31/12/2022 de l'exercice : 324 945,73 € (hors reste à réaliser)**

- Reste à réaliser en recettes au 31 décembre 2022 11 498.00 €
- Reste à réaliser en dépenses au 31 décembre 2022 20 626.39 €
- 9 128.39 €**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Affectation à la section d'investissement (R 001) : 159 558.19 €**
- **Report en recettes de fonctionnement (R 002) : 165 387.54 €**

**BUDGET ANNEXE - LOGEMENTS SOCIAUX : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2022,

- Excédent de fonctionnement : 19 425.37 €
- Déficit d'investissement : - 4 821.32 €
- Résultat global : 14 604.05 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Affectation à la section d'investissement (D 001) : 4 821.32 €**
- **Report en recettes de fonctionnement (R 002) : 14 604.05 €**
- **Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 4 821.32 €**

**BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT « LE HAMEAU DU CHENE » : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat du compte administratif de l'exercice 2022,

- Déficit de fonctionnement : 63 951.57 €
- Déficit d'investissement : 51 532.24 €
- Résultat global : - 115 483.81 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de cet exercice,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- **Report de la section d'investissement (D 001) : 51 532.24 €**
- **Report de la section de fonctionnement (D 002) : 63 951.57 €**

**AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
DE L'EXERCICE 2022**

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

À savoir :

- chapitre 21 : 307 809.57 € soit 76 952.39 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire a participé à une réunion du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et rencontré M. Eric GÉRARD et Mme Stéphanie COUTEL, conseillers départementaux afin d'évoquer les différentes demandes de subventions.

Une rencontre avec le nouveau Sous-Préfet de Nogent-le-Rotrou, M. Claude JEAY avec M. le Maire a eu lieu afin de lui présenter la commune, les dossiers en cours et les différents projets.

Monsieur le Maire explique avoir rencontré M. MAFFRE du cabinet d'architecte BMAP afin de faire le point sur l'organisation et les prochaines échéances des travaux de restauration de l'Eglise Saint Martin.

Monsieur le Maire rappelle qu'une pièce de théâtre « Le Musée des objets disparus » présentée par l'Eblouie Association est présentée le vendredi 31 mars à 18h30 devant la salle de la Métairie.

Monsieur le Maire annonce la fin du contrat à la mi-septembre de Mme Constantin, agent en charge de l'entretien des bâtiments.

Monsieur VALLEE annonce qu'une réunion publique sera organisée par le SICTOM prochainement. La date sera connue dans les prochaines semaines.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 4 avril 2023.

Fin de la séance : 22h00